

Note technique – Réforme SILC 2019

Dans le cadre d'un plan global de réforme des statistiques sociales européennes (Integrated European Social Statistics - IESS), un certain nombre d'améliorations fondamentales ont été apportées à l'enquête, en 2019. Ceci implique que les résultats jusqu'en 2018 inclus ne sont pas comparables aux résultats à partir de 2019. Cette rupture se situe à la fois en termes de contenu et de méthodologie.

En termes de contenu, un changement a été effectué en 2019 vers l'utilisation de données administratives pour la majorité des variables de revenu (plus d'information [ici](#)). En conséquence, le questionnaire SILC dans son ensemble a été fondamentalement révisé. Les questions ont été reformulées et/ou repositionnées, de nouvelles questions ont été ajoutées et d'autres ont été supprimées. Cela a eu un impact sur les résultats. Cette réforme en termes de contenu était essentielle pour réduire la charge pesant sur les répondants, améliorer la qualité des données et respecter des délais plus serrés.

Au niveau méthodologique, l'intégralité du modèle de correction de non réponse, d'attrition et de calage a été revu et amélioré. Désormais, la pondération des ménages tient compte de variables administratives (notamment le revenu fiscal des ménages). Ces nouveautés améliorent la précision et la qualité de nos estimations. Cela permet désormais de calculer avec suffisamment de précision les résultats au niveau régional. Ainsi, les chiffres de SILC 2019 constituent une base de départ pour commencer une série d'indicateurs régionaux.